

Compte rendu du Conseil Scientifique – lundi 2 décembre 2019

Notes de Lucas Gierczak

Membres du Conseil Scientifique depuis les élections de juin 2019 :

Membres nommés :

Daphné BAVELIER, Professeure au département de psychologie et sciences de l'éducation, Université de Genève (Suisse)
Anne EPHRUSSI, Professeure de biologie moléculaire, Heidelberg (Allemagne)
Élisabeth GASSIAT, Professeure de mathématiques – Université de Paris sud
Justine LACROIX, Professeure de théorie politique – Université libre de Bruxelles (Belgique)
Saadi LAHLOU, Directeur, Institut d'études avancées de Paris
Stanislas LYONNET, Professeur en génétique, Université de Paris Descartes
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, Chaire de sociologie du travail créateur
Pap NDIAYE, Professeur d'histoire, Sciences Po Paris
Estelle OUDOT, Professeure de Langue et Littérature grecques, Université de Bourgogne
Emmanuel TRIZAC, Directeur du LPTMS – Université de Paris sud

Membres élus :

Représentants des professeurs et assimilés :

Bernard PLAÇAIS, Professeur des Universités
Johanna SIMÉANT – GERMANOS, Professeure des Universités

Représentants des autres enseignants et personnels assimilés :

Sergii RUDIUK, Chargé de recherche, École normale supérieure, Département de Chimie
Romain JOLIVET, Maître de conférences – École normale supérieure, Département de Géosciences

Représentants des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :

Pascale ARAUZ AUBRUN, ITRF, École normale supérieure, Bibliothèque de Lettres
Suppléante : Anila CÉLA, ITRF, Bibliothèque

Représentants des normaliens élèves :

Lucas GIERCZAK-GALLE, Élève normalien
Suppléante : Maud GINESTET, Élève normalienne

Représentants des normaliens étudiants et étudiants mastériens :

Janek GUERRINI, Étudiant normalien
Suppléante : Cécile CRIMON, Étudiante mastérienne
Nicolas OBTEL, Étudiant normalien
Suppléante : Julie ISSARTEL, Étudiante normalienne

Membres de droits :

Marc MÉZARD, Directeur
Anne CHRISTOPHE, Directrice adjointe Sciences (remplace Yves LASZLO)
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale
Christian LORENZI, Directeur des études Sciences

Invités permanents :

Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services
Dorothee BUTIGIEG, Directrice des études Lettres

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 1^{er} juillet 2019.
2. Campagne de moyens.
3. Structuration de la formation sur la thématique « Planète vivante, milieux humains ».
4. Ouvertures de postes de professeurs ; interventions de Hélène BLAIS et David POINTCHEVAL.
5. Professeurs extraordinaires.
 - Vote sur la durée du titre de professeur extraordinaire.
 - Vote sur le renouvellement de James Rothman.
 - Vote sur la nouvelle demande pour Corinne Le Quéré.
6. Point sur l'ouverture à la diversité sociale.
7. Bilan des concours de recrutement des normaliens 2019 - Lettres et Sciences.
8. Point « Programmes gradués PSL » et appel d'offre Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI).
9. Bilan de la rentrée des nouveaux Masters.
10. Points d'actualités :
 - PSL (décret, élections...).
 - Nouveaux référents (intégrité scientifique ; racisme et antisémitisme).
11. Intervention de Frédéric Worms :
 - Programme Humanités globales.
 - Colloque Janvier 2020.
 - Focus sur une activité de recherche.
12. Questions diverses.

N.B. Ce compte rendu mélange citations exactes, notes informelles, résumés et réflexions personnelles. Normalement, on peut identifier tout cela assez clairement et c'est assez exhaustif. Les noms des intervenants sont en gras. Les citations (orales ou écrites) sont encadrées en pointillés, ou simplement entre guillemets. Des liens vers des ressources supplémentaires peuvent être ajoutés pour éclairer la lecture.

Début de la séance à 9h30.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 1^{er} juillet 2019.

Il est demandé si les membres du Conseil scientifique ont des remarques ou des réclamations à faire à propos du procès-verbal du Conseil scientifique du 1^{er} juillet 2019, dont une version quasi-définitive nous avait été envoyée par mail le 27 novembre.

Lucas Gierczak fait remarquer deux points manquants (présents dans mes notes sur le site de la DG, qu'on peut retrouver ici : https://www.dg.ens.fr/documents/23/CR_CS_juin_2019.pdf, mais pas dans le projet de compte rendu proposé par la direction) :

- Point 2 de l'ordre du jour. **Lucas Gierczak** avait posé une question à propos du compte rendu du CS du 18 février 2019, pp. 10-11 : que signifie le fait PSL sera « transformé en grand établissement » ? La réponse de **Marc Mézard** fut la suivante : « L'ordonnance du ministère a permis de créer un établissement contenant d'autres établissements. Dans 2-10 ans : pérenniser l'établissement, *sans changer sa structure* (pas de fusion a priori). Tout le début d'année a été consacré à rédiger des statuts pour PSL et adapter les statuts de l'ENS (CA du 29 mai). » **Lucas Gierczak** tenait à ce que cette question-réponse ne soit pas écartée du

compte rendu, notamment l'information sur le délai de pérennisation et l'engagement du directeur à la non-fusion.

- Point 5 de l'ordre du jour. **Daphné Bavelier** avait posé la question : « Les étudiants PSL non normaliens ont-ils accès aux cours présents dans les brochures enseignement ? », ce à quoi **Christian Lorenzi** a répondu : « Non, mais ils ont accès aux cours des masters PSL lorsqu'ils ont lieu à l'ENS. ».

Stanislas Lyonnet répond que ces points seront bien ajoutés au compte rendu du CS du 1^{er} juillet. On procède au vote de ce compte rendu modifié. Adopté à l'unanimité.

2. Campagne de moyens.

Ceci est un point d'information sur les grandes lignes du budget de l'ENS.

Présentation par **Marc Mézard**. La priorité est donnée au recrutement, aux ressources humaines. Le budget de l'année à venir a été établi dans l'optique d'une baisse de 3 % par rapport à l'année dernière.

Point important à noter : **augmentation du volume de contrats doctoraux**. Rappel : chaque année, **137 CDSN** (contrat doctoral spécifique normalien), bourses de thèses réservées aux normaliens qui n'ont alors pas besoin de faire appel à une école doctorale. Au départ réservés aux élèves ; quatre étudiants peuvent aujourd'hui postuler dans chaque département (deux l'année dernière). Depuis quelques années, les CDSN apparaissent dans le budget de l'École, même si la plupart des thésards CDSN font leur thèse dans d'autres établissements. Règles dans les attributions : **au moins 50 hors Île-de-France, au plus 30 dans PSL**. Ces règles résultent d'un accord passé avec le Ministère pour favoriser le rayonnement de l'ENS sur tout le territoire. S'ajoutent aux CDSN 13 contrats doctoraux venant directement du Ministère, et 86 contrats financés sur des projets de recherche, contre 63 l'année dernière. Le nombre de doctorants inscrits à l'ENS est passé d'une vingtaine au temps où **Marc Mézard** était étudiant à l'École à environ 500 aujourd'hui.

Cette année, on voudrait **ouvrir 4 nouveaux postes de professeurs** (voir le point 4 de l'ordre du jour de ce CS) : **2 créations suites à des besoins des départements** (une en histoire, l'autre en informatique), et réouverture **de 2 postes arbitrés l'année dernière** et qui nécessitaient de la réflexion pour le recrutement (formation « planète vivante, milieux humains », et « philosophie et sciences contemporaines »). Ces deux derniers sont des postes transverses par rapport aux demandes des départements. On a juste mis un peu de temps à les définir.

Anne Christophe et **Frédéric Worms** commentent certains points de la proposition de budget.

Anne Christophe. On a essentiellement reconduit les budgets de l'année dernière, c'est très ressemblant. Tous les budgets, ou presque, ont été **réduits de 3 %** environ, y compris celui attribué à la DGS. Pour le département de **chimie**, la baisse du budget est légèrement supérieure, car on avait déjà attribué une aide supplémentaire au département pour un post-doc de « prof junior ». Pour la **physique**, un peu plus d'argent, car le département doit faire face à plein de travaux dans le Grand Hall ; l'argent leur permet notamment de déménager peu à peu leurs équipes expérimentales (le département a mis 50.000 € sur la table, et la direction autant). La physique a également décidé de rénover les équipements des TD à Montrouge (les équipements n'étaient pas modernes et ne correspondaient pas à ce que les agrégatifs trouvaient ensuite dans la recherche). Là encore, 50.000 € dépensés par le département et par la direction.

Frédéric Worms. Le département de **géographie** a peu de titulaires à ce stade, donc les chiffres de son budget sont en baisse. Idem au **DSA**. On est dans une phase, en lettres, où les EUR (Écoles

Universitaires de Recherche) apportent une part importante du budget pour la recherche aux départements de l'ENS, donc besoin de moins de budget interne.

Q. (**Stanislas Lyonnet**). Quelle est la participation des EUR ?

R. (**Frédéric Worms**). Il y a les programmes gradués, financés par des PEA (programmes d'études amont). Il y a aussi Translitterae (<https://www.psl.eu/en/translitterae>) et d'autres structures semblables et arts et en sciences historiques qui vont se créer et financer des parcours entre master et doctorat.

Q. (**Pierre-Michel Menger**). Est-ce que l'économie générale de l'environnement de recherche s'est modifiée ? Les chercheurs ne font-ils pas toujours plus de logistique de production contractuelle durant leur temps de travail ?

R. (**Marc Mézard**). Le volume des contrats de recherche a beaucoup crû. L'École s'est beaucoup structurée pour accompagner cette tendance, avec par exemple un pôle pour accompagner la construction des contrats de recherche, ce qui libère du temps aux chercheurs pour vraiment faire de la recherche. Mais on arrive au maximum de ce qu'on peut faire. C'est une vraie problématique pour la gestion des contrats de recherche, et la place d'un établissement tel que l'École comme hébergeur. Mais, contrairement à d'autres pays, les frais de gestion des contrats restent modérés. Un autre élément sur lequel on a beaucoup travaillé : une meilleure implication, un meilleur lien entre les laboratoires de recherche et la formation à l'École. Exemple : dispositif de professeur attaché (45 en exercice à l'heure actuelle), la plupart du CNRS ou de l'INRIA.

3. Structuration de la formation sur la thématique « Planète vivante, milieux humains ».

*Ce point n'a pas été abordé. Un document intitulé « **Structuration de la formation sur la thématique "Planète Vivante, Milieux humains"** » nous avait été envoyé par mail, traçant les contours d'une formation « transverse et originale sur les grandes questions liées aux changements environnementaux et leurs impacts sur le monde vivant et les sociétés humaines. »*

Thèmes : dérèglement climatique, biodiversité, pollution des différents milieux, défis énergétiques et de santé humaine, scénarios d'adaptation au changement climatique et aspects politiques, économiques et sociétaux qui en découlent.

« D'un point de vue formation, il s'agira d'offrir une série d'enseignements de haut niveau et sous des formats variés (cours, ateliers, projets individuels et en groupe, etc.) venant compléter le socle disciplinaire assuré par les différents départements. »

Un professeur serait recruté pour diriger cette formation, qui s'inscrira dans le cadre du DENS. Le professeur « jouera un rôle majeur dans la refonte et la direction du CERES ».

4. Ouverture de postes de professeurs.

On discute ici de l'**ouverture de 4 postes de professeurs**, comme évoqué dans le point 2 concernant le budget : **2 postes transversaux** (non liés à un département en particulier), et **2 postes** répondant à un besoin mis en avant par un **département en particulier**. Ces 4 professeurs auront le statut de *professeurs des universités*. Arrivent les représentants des deux départements demandant l'ouverture d'un poste supplémentaire : **Hélène Blais** et **Pierre Senellart**.

- Postes transversaux. Présentés par les directeurs adjoints sciences et lettres (un poste majoritairement en lettres, l'autre en sciences).

- **Philosophie et sciences contemporaines.** Présentation par **Frédéric Worms**. Objectif et profil recherché : créer un poste pour un professeur qui soit à la fois impliqué de l'intérieur dans une science contemporaine (dans son sens fort, c'est-à-dire en pleine mutation), et qui en propose, de manière déjà reconnue, une approche épistémologique qui permet de la renouveler. Un poste qui a demandé un peu de réflexion, qui serait à la charnière entre plusieurs départements : philosophie, et un autre département LSH, ainsi que 2 départements scientifiques (biologie et informatique, probablement), dans la mesure où l'intelligence artificielle et les sciences du vivant sont en pleine mutation. Un peu comme le poste dont va parler Anne, qui répond à des besoins contemporains. Ça va à toute allure épistémologiquement, éthiquement, politiquement.
- « **Planète vivante, milieux humains** ». Présentation par **Anne Christophe**. Objectif : donner des réponses aux questions que posent ces enjeux pour l'avenir de l'humanité. On a déjà des candidats pour ce poste, entre lesquels on choisira en janvier.
- Postes dans les départements. Présentés par des membres de la direction des départements en question, pour défendre l'ouverture des postes.
 - Poste en **histoire moderne**, au **département d'histoire**. Présentation par **Hélène Blais**, directrice du département d'histoire. Profil général : spécialiste de l'histoire européenne et de l'histoire transnationale, sur la période 16-18^e (peut sembler spécialisé, mais ne l'est pas). Il y a un manque en termes d'enseignement dans ce domaine au département d'histoire, car un maître de conférences était en détachement. Les évolutions récentes du département ont conduit à montrer qu'on manquait aussi d'encadrement en thèse et en master. Des élèves demandaient à faire de l'histoire moderne et ne pouvaient pas être encadrés. Le professeur sera amené à prendre également un certain nombre de responsabilités, notamment administratives, au département, car les professeurs qui s'en occupent actuellement ont du mal à tout faire, notamment vis-à-vis de PSL. Il devra donc prendre des charges administratives et encadrer des doctorants. On aimerait recruter quelqu'un qui ait une expérience internationale, qui puisse enseigner en anglais (besoin dans le master d'histoire transnationale, même si tout ne se fera pas en anglais). Devra participer aussi à la préparation à l'agrégation. *Q. (Romain Jolivet).* Avez-vous déjà un pool de candidats déclarés ? *R. (Hélène Blais).* Pour l'instant non, le profil reste très général. On va bientôt avoir des candidats, on n'a pas encore fait de publicité, car on a appris il y a 10 jours seulement que le budget pourrait être accordé par l'École.
 - Poste au **département d'informatique**. Présentation par **Pierre Senellart**, directeur adjoint du département et remplaçant le directeur, David Pointcheval, en soutenance de thèse. « Vous n'avez pas la possibilité d'ouvrir mes slides dans un vrai visualiseur PDF ? » Le DI est un département d'enseignement et contenant des UMR (sous la tutelle de : ENS, INRIA, CNRS). Il rassemble 40 membres permanents, dont 4 personnels administratifs, 80 élèves et étudiants. Il y a eu des départs : 3 maîtres de conférences sont partis en 2017 (2 disponibilités longues, 1 promotion en PU (professeur des universités)) ; 2 PU sont partis en 2017 (Stéphane Mallat parti au Collège de France, Jean Ponce à l'INRIA). 2 maîtres de conférences ont donc été recrutés (1 en 2017, 1 en 2018). Mais on est passé de 9 à 6 enseignants-chercheurs dont 4 professeurs. L'aspect recherche du département regroupe 10 équipes, selon 4 thèmes (langages, sûreté ; cyber-sécurité ; théorie et fondements de l'informatique ; sciences des données). Déroulement de la scolarité des élèves, pour illustrer les besoins en enseignement du DI : L3 et M1 à l'ENS, M2 en partie hors ENS (MVA, MPRI). Il y a aussi des nouveaux besoins liés à un programme gradué en informatique de PSL (rapprochement avec Dauphine), et à l'éloignement physique de Cachan, qui rend impossible les cours en commun du MVA, par exemple. Nouveaux besoins

également du côté administratif, car la mise à disponibilité de Marc Pouzet arrive bientôt à échéance, donc il ne pourra plus rester au DI où il est pour l'instant directeur des études. Il faudrait aussi renforcer les équipes existantes. Profil proposé pour le recrutement du professeur : professeur en informatique fondamentale et applications. Thème : n'importe lequel des 4, sauf sciences des données car on vient de recruter l'an dernier. Le professeur serait soit intégré à l'une des 6 équipes sur ces thèmes, ou alors l'on créerait une nouvelle équipe si cela fait sens. Q. (**Pierre-Michel Menger**). a) Stéphane Mallat disait qu'il y avait une tension croissante en informatique appliquée pour les recrutements, car l'étranger offre des salaires extrêmement attractifs, et des entreprises se constituent quasiment en universités internes (exemple : les GAFAs). Comment résoudre ce problème ? b) Quel âge est visé pour le nouveau professeur ? Si jeune, carrière complète ici ? R. (**Pierre Senellart**). a) Oui, c'est vrai, ça dépend des domaines. Cependant, en informatique fondamentale, les tensions ne sont pas si importantes que ça, car les entreprises ne sont pas si attractives que ça, contrairement à d'autres domaines comme les sciences des données, par exemple. Une façon d'attirer des gens : *tenure track* (poste « à vie » avec possibilité de mener sa recherche avec une grande liberté). b) Pas de statistiques précises sur l'âge des membres présents ou passés du DI, mais en général les profs sont recrutés tard dans leur carrière. Cela ne résulte pas d'une volonté spécifique. Précision de **Marc Mézard** : dans les domaines dans lesquels les GAFAs font de la recherche dans des conditions attrayantes, on peut proposer des carrières à des jeunes (exemple : postes de professeurs junior).

Après la présentation des 4 postes de professeurs à recruter, s'ensuivent des questions générales.

Q. (**Stanislas Lyonnet**). Quid de l'ouverture internationale des appels d'offre pour les professeurs dans les départements (prof qui parle anglais, etc.) ?

R. (**Hélène Blais**). [Poste en histoire] Maîtrise du français obligatoire. Mais on va quand même traduire l'appel d'offres en anglais et le mettre sur des sites du réseau d'historiens. On imagine que ça peut être un Français qui a eu une expérience internationale. Cependant, un professeur espagnol a parfaitement assuré des cours d'agrégation, ce qui nous a tous fait évoluer dans nos a priori.

R. (**Pierre Senellart**). [Poste en informatique] On peut recruter à l'international sans problème, la maîtrise de la langue française n'est même pas obligatoire ; des enseignements en anglais se font déjà. Mais, par contre, devra être rapidement opérationnel pour l'administratif, ce qui nécessite souvent une bonne maîtrise du français. On a déjà recruté des non-francophones qui ont vite appris la langue.

Q. (**Emmanuel Trizac**). Et pour le poste en philosophie et sciences contemporaines ?

R. (?). On aimerait quelqu'un qui soit capable d'attirer l'intérêt de la recherche internationale ici.

Q. (**Janek Guerrini**). Concernant le poste d'histoire, et plus précisément la condition de maîtrise du français : cette maîtrise doit-elle être immédiate, ou y a-t-il la possibilité d'apprendre la langue dans un délai de 1-2 ans et de devenir progressivement familier avec le système français ?

R. (**Hélène Blais**). Il est difficile de répondre définitivement. Si on tombe sur un profil absolument exceptionnel mais qui ne maîtrise pas le français, on le regardera avec attention. Mais on a besoin de quelqu'un qui, dès l'année prochaine, doit pouvoir prendre en charge la préparation à l'agrégation.

Q. (**Emmanuel Trizac**). Au département d'informatique, les départs de ces dernières années sont-ils liés aux tensions que font peser des organismes privés sur le monde de la recherche ?

R. (**Pierre Senellart**). Oui, en partie : une maître de conférence est partie dans le privé, mais certains maîtres de conférences ne sont également pas en phase avec le fonctionnement du DI.

Q. (**Saadi Lahlou**). Question de pure curiosité : si un chercheur est mis à disposition par une structure de recherche, comment fait-on pour le recruter, alors qu'il peut être recruté par d'autres ou finalement rester ?

R. (**Marc Mézard**). Cela reste un pari. On estime la probabilité que la personne réintègre sa structure d'origine.

Q. (**Saadi Lahlou**). Ne faudrait-il pas piquer des profs aux GAFA ?

Le Conseil scientifique ne vote pas lui-même la création ou non de ces postes, il ne fait que s'exprimer sur le sujet. Je pense que cela se fera en Conseil scientifique restreint (séances auxquelles nous n'avons pas accès).

Les directeurs adjoints commentent maintenant un tableau listant les **créations, prolongations ou remplacements** de tous les **postes scientifiques de l'École** pour l'année à venir, mis à part les 4 professeurs des universités dont il vient d'être question. Cela contient les ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), les professeurs associés, les post-docs, les maîtres de conférence, les professeurs des universités attachés CNRS, un professeur junior, et les agrégés-préparateurs.

Q. (**Sergii Rudiuk**). Je vois ici la création en physique d'un poste de maître de conférence attaché CNRS, est-ce vraiment le cas ? Je n'étais pas au courant. *[Cette création figure bien dans le tableau.]*

R. (**Anne Christophe**). Non, je suis désolée, c'est une erreur.

Q. (?). Quelles sont les règles qui président à la prolongation des professeurs attachés ?

R. (**Marc Mézard**). Les professeurs attachés sont recrutés pour 2 ans + prolongement de 4 ans usuel + éventuellement 4 ans de plus. Les premiers professeurs attachés ayant été recrutés en 2014, la question du second prolongement va se poser en 2020 : quelles seront les personnes qui demanderont à être prolongées, dans des situations exceptionnelles, dans des buts spécifiques ? 1^{re} campagne de 2014 : on a recruté 18 profs attachés. Aujourd'hui, 6 d'entre eux sont déjà partis. 6-7 personnes devraient demander une prolongation pour 4 ans de plus (un tiers de la « promotion » 2014). Ces gens sont très impliqués dans les départements. Les directeurs des départements et le CNRS donneront leur avis pour/contre leur prolongation. Par contre, on n'ira pas au-delà de 10 ans, c'est certain.

Q. (?). Quel type de comité recrute ces professeurs attachés ?

R. (**Frédéric Worms**). Ce sont des comités que je connais car j'en fais partie. Ils contiennent 4 membres nommés par le CNRS, 4 nommés par l'École, et des représentants du département et des unités du CNRS concernés.

À l'issue des questions, **Stanislas Lyonnet** demande au CS de se prononcer : soutiendrait-il une motion d'approbation de la politique de la direction ?

1 abstention, le reste vote pour. C'est une approbation de principe.

*Les représentants des départements (**Hélène Blais** et **Pierre Senellart**) prennent congé.*

5. Professeur extraordinaires.

Ce point concerne l'attribution à deux personnalités du monde de la recherche du statut de « **professeur extraordinaire** » à l'ENS : James Rothman et Corinne Le Quéré.

Marc Mézard réexplique l'esprit de ce dispositif et de ce titre attribué à des personnalités exceptionnelles qui collaborent beaucoup avec des chercheurs de l'ENS. Ce n'est pas un outil standard. Ce titre a été créé en juin 2014. L'idée est d'associer à l'ENS, de manière symbolique, des

professeurs internationaux qui ont déjà un lien très important avec des chercheurs de l'École, de très haut niveau à des projets de recherche à l'ENS. Aucune rémunération n'est liée à ce titre. La condition unique d'éligibilité est d'avoir une activité scientifique au plus haut niveau international, et d'avoir une présence effective à l'ENS d'au moins 2-3 semaines par an. En 2014, James Rothman (biochimiste, prix Nobel de physiologie et médecine en 2013, voir https://en.wikipedia.org/wiki/James_Rothman) a été nommé professeur extraordinaire, ainsi que le biophysicien Stuart Edelstein (https://en.wikipedia.org/wiki/Stuart_J_Edelstein). En 2016, ce fut au tour de Curtis Callan, physicien théoricien (https://en.wikipedia.org/wiki/Curtis_Callan), et, en 2018, d'Andrei Bernevig (https://de.wikipedia.org/wiki/Andrei_Bernevig). On a donc actuellement 4 professeurs extraordinaires. Ce n'est pas un titre honorifique comme les doctorats *honoris causa* (exemple récent : <https://www.ens.fr/actualites/edmund-g-brown>), c'est lié à une activité de recherche avec des chercheurs de l'ENS, qui peut s'arrêter un jour.

Il est proposé au CS de se prononcer à propos d'une durée maximale (renouvelable) au statut de professeur extraordinaire. Proposition formulée par **Marc Mézard** : **5 ans renouvelables**. Demande l'approbation du CS. Si on fixe effectivement 5 ans, alors il faudra immédiatement se prononcer sur le prolongement ou non du statut de professeur extraordinaire pour James Rothman, recruté en 2014 et qui souhaite continuer à collaborer, contrairement à Edelstein. On demande aussi au CS de se prononcer sur l'attribution du titre de professeur extraordinaire à une nouvelle candidate : Corinne Le Quéré.

Q. (**Anne Ephrussi**). La titre serait renouvelable combien de fois ?

R. (**Marc Mézard**). On ne pensait pas mettre de limite, car cela est lié à l'activité de chercheur de la personne.

On procède au vote pour **fixer à 5 ans renouvelables le titre de professeur extraordinaire à l'ENS**. Adopté à l'unanimité.

Anne Christophe présente James Rothman avant que le CS se prononce sur sa reconduction. Membre du CA de la fondation de droit américain « Friends of ENS » (<https://www.ens.fr/friends-ecole-normale-superieure-foundation>) : important, car les citoyens américains ne donneraient jamais d'argent à une fondation qui ne serait pas de droit américain. Impliqué dans plein de choses : Nuit des sciences, etc. Soutenu par Jean-Marc Berroir, directeur du département de physique. Se faire une idée sur sa page Wikipédia : https://en.wikipedia.org/wiki/James_Rothman.

On procède au vote pour **reconduire à James Rothman son titre de professeur extraordinaire à l'ENS**. Adopté à l'unanimité.

Anne Christophe présente Corinne Le Quéré, nouvelle candidate au titre de professeur extraordinaire, pour que le CS se prononce sur sa nomination. Candidature soutenue par Laurent Bopp, directeur du département de géosciences. Excellente candidature. Membre de la Royal Society Research, du *Tyndall Centre for Climate change Research*, et présidente du Haut conseil pour le climat (https://fr.wikipedia.org/wiki/Haut_Conseil_pour_le_climat). Elle a une activité de recherche tournée vers la société, et veut nous aider à développer l'enseignement dans ces domaines à l'ENS. A participé à la rédaction des rapports n° 3-4-5 du GIEC. Travaille aussi à l'ENS avec notamment Laurent Bopp sur le cycle du carbone. Se faire une idée sur sa page Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Corinne_Le_Qu%C3%A9r%C3%A9.

Q. (**Sergii Rudiuk**). Y a-t-il un appel d'offre pour ce titre ?

R. (**Marc Mézard**). Il n'y a pas d'appel d'offre, pas d'appel à candidatures. À chaque fois, ce sont les directeurs de départements qui remarquent un chercheur ayant de grandes interactions avec l'École, et viennent voir la direction pour lui suggérer de lui décerner le titre.

On procède au vote pour **donner à Corinne Le Quéré le titre de professeur extraordinaire à l'ENS.**
Adopté à l'unanimité.

6. Point sur l'ouverture à la diversité sociale.

Marc Mézard prend la parole. Il rappelle (encore une fois) le contenu de la lettre de Frédérique Vidal, et la mission donnée par la ministre à certaines grandes écoles (les quatre ENS, l'X, et trois grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESCP Europe)). Il évoque les différentes versions des rapports remis au ministère, le 14 octobre. Ont été remises officiellement à la ministre une version courte (résumé exécutif), et une version longue, plus complète, déclinée école par école.

La demande de la ministre est **impérative**, et est arrivée juste après la suppression de l'ENA par Emmanuel Macron. On a donc vite réagi, en étant contents qu'on nous demande de faire des propositions nous-mêmes, contrairement à l'ENA où quelqu'un d'autre a été nommé pour diriger les réflexions.

La proposition a été prise au sérieux à l'École également parce que :

- Le sujet le mérite.
- L'École est très ancrée dans une responsabilité républicaine qui implique de garantir l'accès à tous.
- La place des ENS dans le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche du pays (les statistiques montrent qu'une part importante des bourses ERC accordées en France le sont à des normaliens) nécessite que cette responsabilité soit honorée.

La mission de l'école, pour **Marc Mézard**, est identifier d'excellents étudiants et de leur donner une formation pour les faire accéder au meilleur niveau. Mais on veut un recrutement dans toute la diversité sociale du pays. Manquent actuellement plein de jeunes pleins de talents qui n'ont pas pu entrer, et même candidater, à l'ENS.

Le rapport souligne quand même qu'on n'est pas restés sans rien faire : par exemple avec la **création du concours normalien étudiant**, reposant sur des épreuves de nature différente. La motivation de ce concours est de recruter sur des profils et des parcours différents, ce qui marche plus ou moins bien (*sic*). (Voir les statistiques abordées au point 7 de l'ordre du jour, et fournies avec ce compte rendu.) Malgré tout, il y a des différences globales significatives entre le taux de boursiers dans chaque concours (25 % chez les étudiants, pour 17 % chez les élèves). Cet écart est relativement similaire dans les 3 autres ENS, qui ont par ailleurs des taux de boursiers supérieurs, grâce à un ancrage historique dans le recrutement dans les filières technologiques. Paris-Saclay a environ 27 % de boursiers, Rennes environ 30 %, et Lyon, 22 %. Il y a beaucoup de fluctuations entre les années, les filières, etc., mais c'est une tendance générale. Nous sommes par ailleurs conscients que « boursier » est un indicateur assez mauvais et très approximatif. Il faudrait décliner selon le niveau de boursier. D'autres formes de handicaps sociaux ne relevant pas *stricto sensu* de l'aspect économique, mais liés à l'accès au système, etc., pourraient être prises en compte.

Marc Mézard revient aux propositions, qui se déclinent sur toute une gamme. Un point important général : il semble clair qu'amener plus d'étudiants venus de milieux défavorisés à l'ENS est bien, mais qu'on ne peut pas le faire sans se préparer, ni sans que les autres échelons de l'enseignement mettent également en place des dispositifs à leur niveau. Les professeurs du CPES disent qu'il faut agir au niveau du lycée, les profs du lycée disent qu'il faut agir au niveau du collège, etc. En définitive, chaque échelon doit prendre ses responsabilités. À notre niveau aussi, on doit prendre notre part de responsabilité, à plusieurs niveaux.

- **1^{er} cycle et CPGE.** Action principale possible : accompagner le CPES (cycle pluridisciplinaire d'études supérieures, <https://cpes.psl.eu/>) dans son développement. Actuellement, 150 élèves par an, sur 3000 candidatures. Dispositif de partenariat avec une trentaine de lycées (le corps professoral pousse les élèves à candidater au CPES). Objectif : passer à 300 lycéens par an. Environ moitié de boursiers parmi les étudiants du CPES actuellement, et c'est bien. Il nous semble pertinent que ces partenariats ne se limitent pas à l'équipe éducative. Il pourrait aussi exister, au sein de ces lycées, du tutorat, du mentorat, des présentations de l'ENS. On a un savoir-faire autour de ça grâce à Talens, un programme qui n'est pas calibré pareil, car le CPES croise vraiment des critères sociaux et d'excellence (Talens : seulement sociaux, le but n'est pas nécessairement de recruter des têtes de classe uniquement). Au niveau des CPGE : **Marc Mézard** a échangé avec Jean Bastianelli, proviseur du lycée Louis-le-Grand et président de l'APLCPGE (association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles, <http://www.aplcpge.org/>), qui lui a indiqué qu'à Louis-le-Grand, un élève de l'X fait une « permanence » dans le cadre de son service civil. Une idée pour l'ENS ?
- **Recrutement à l'École.** a) Améliorer la **lisibilité et la facilité de compréhension des voies d'accès** à l'ENS et des soutiens financiers dont on pourra disposer. C'est une amélioration qui est relativement facile à mettre en place, et qui peut avoir un impact fort. Le but est de donner un accès plus direct, plus clair. Ce que c'est, comment on y entre, comment on peut y être soutenu financièrement. b) **Aménagement des concours.** Pour le concours CPGE, on peut favoriser la **mise en ligne des épreuves orales**, en particulier en sciences, pour aider les CPGE en province qui envoient chaque année peu d'anciens élèves là-bas ; en plus, il y a plus de boursiers dans les CPGE de province. Dans les grands lycées parisiens, les exercices sont partagés sur les réseaux sociaux. « Toutes les grandes universités au monde travaillent sur cette question. » Cambridge a publié des épreuves orales filmées, sur YouTube. C'est une piste à explorer. Mesure-phare : coup de pouce sous forme de **points de bonification pour les boursiers lors de la phase d'admissibilité**. Cela permettrait à des boursiers qui sont juste en-dessous de la barre d'admissibilité de passer quand même devant le jury d'oral, qui n'en saura rien. C'est une action proactive (certains disent « discrimination positive » mais je n'aime pas cette expression) assumée. Tout le monde est sélectionné *in fine* par le jury d'oral, ce qui évite de syndrome de l'imposteur. Cette proposition est partagée par les autres ENS, et aussi par les écoles de commerce qui hésitent un peu plus, et par l'X qui donne déjà des points de 3/2. Ils voudraient en fait prolonger ces points de 3/2 en 5/2 pour les boursiers. On remarque d'ailleurs qu'il existait déjà des points de bonification à l'X, mais sur d'autres critères. Pas si révolutionnaire que ça, donc.
- Des mesures également pour favoriser l'accueil à l'École et l'inclusivité.

Le rapport a été bien accueilli par le ministère. Mme Vidal a annoncé la création d'un **comité de pilotage** pour suivre ces propositions, d'ici la fin de l'année. Les propositions lui semblent intéressantes. Elle réfléchit d'ailleurs à demander les mêmes efforts à 250 universités françaises, dans les prochains mois. Nous avons posé à son cabinet, dans le rapport et oralement, la question des **moyens** : presque toutes les actions envisagées demandent de l'argent. Idée : impliquer tous les normaliens dans une action de tutorat, mentorat, enseignement (faire connaître l'école, lycées du CPES), ce sera moins cher. Mais il faut de toute manière des moyens pour développer le CPES et pour accompagner financièrement les boursiers. Pour le moment, il n'y a pas encore eu d'échange avec le ministère à propos des accompagnements financiers. On a créé un groupe de travail interne à l'ENS sur la lisibilité [*il s'agit du Groupe Simplification, mené par Coralie Chevallier, du DEC*]. On travaille également avec les jurys de concours pour simuler les points de bonification et leurs conséquences sur les admissibilités, les admissions et les classements. On va aussi créer un groupe de travail pour réfléchir à la création d'une structure globale pour la diffusion d'informations dans les lycées. Et encore un autre pour l'inclusivité de l'école ; le COF y réfléchit déjà. Il y a des réunions avec les responsables du CPES, des CPGE, des associations des professeurs de CPGE. Tout un mouvement se met en marche. L'ampleur des actions est maintenant conditionnée par l'accompagnement financier du ministère. Mme Vidal a affirmé que cette mission diversité était une action prioritaire de son

ministère (on peut donc penser qu'elle trouvera des moyens pour mettre ces changements en œuvre), mais elle ne s'est pas encore engagée pour des moyens.

Q. (Pierre-Michel Menger). Un travail formidable a été fait sur ce sujet énorme. Il y a deux approches, pour résumer : a) identifier les talents avant de les mettre dans la compétition, et b) modifier les termes de la compétition elle-même, ce qui est un sujet plus sensible, d'autant plus qu'on est dans le cadre d'un recrutement de la fonction publique [*pas exactement*]. Il y a un cadre réglementaire qui donne lieu à des questions en cascade. Par exemple, la question du critère de déclenchement de la bonification : faut-il vraiment appliquer un critère strictement financier, ou prendre en compte également la catégorie sociale voire la structure familiale (les familles monoparentales sont une question car cette situation familiale a un impact important sur les chances de réussite des étudiants) ? Il y a des mécanismes complexes à l'œuvre, qu'il faut bien étudier pour arriver vraiment au résultat que l'on veut.

R. (Marc Mézard). Je suis d'accord. Quel sens donne-t-on à la méritocratie ? Des critiques disent qu'il ne faut pas toucher au concours, qui se joue intégralement au mérite. C'est vrai, sauf que les personnes qui présentent ce concours ne sont pas à égalité de préparation. Il y a un équilibre à trouver entre égalité et sélection : le cheminement scolaire est une construction à nombreux étages. À chaque étage, il faut faire rentrer des personnes défavorisées qui, à la fin du cycle, seront au même niveau que celles initialement favorisées. Par exemple, dans les CPGE. Quand on est en CPGE et qu'on vient de province, on a du retard par rapport à ceux qui étaient déjà dans les grands lycées avant même la prépa. Si la sélection était parfaitement méritocratique, ils ne rentreraient pas dans ces CPGE. Or, après, ils rattrapent leur retard et intègrent comme les autres. Il faut donc considérer les handicaps comme rattrapables.

Q. (Pierre-Michel Menger). Avec ce dispositif, on veut lutter contre les « avantages cumulatifs » [*l'effet Matthieu*]. Mais attention, il ne faudrait quand même pas aller vers le « désavantage cumulatif » : lorsque tous les biais sociaux seront corrigés en amont, il faudra faire attention à ce que le levier du concours ne soit pas trop fort par rapport à son objectif initial. Toucher au concours me semble être un levier extrêmement sensible, car c'est le moment où tout le monde se retrouve face au même sujet.

R. (Marc Mézard). Certes, les critères pour attribuer des points de bonification au concours ne sont pas parfaits. Mais il faut éviter l'écueil consistant à se refuser à avancer sur ce point sous prétexte que ce n'est pas immédiatement parfait. Cependant, je ne suis pas d'accord avec ton concept de « désavantage cumulatif », une perspective qui me semble très lointaine. On en est loin, car il n'y a que 20 % de boursiers actuellement à l'ENS. En outre, la ministre nous avait amenés à faire des propositions chiffrées. Pour donner un ordre de grandeur : à un horizon de 5-6 ans, on veut faire passer le taux de boursiers de 20 % à 30 %. C'est un objectif qui me semble réaliste. 30 %, c'est à peu près de taux de boursiers en master (où il y a de toute façon un déficit par rapport aux années de licence, et d'ailleurs l'ENS est loin d'être une très mauvaise élève parmi les grandes écoles). Mais on n'est pas du tout dans l'objectif d'admettre « de force » plein de boursiers pour atteindre ces objectifs chiffrés coûte que coûte. Effectivement, tu as raison sur le fait que l'ajustement des points de bonification est crucial. Les simulations seront très importantes. Et il faudra accepter dès le départ que ces points seront amenés à être réajustés en fonction des conséquences qu'on observera. Bien sûr, il faudra faire face à des stratégies de contournement. À Sciences Po, par exemple, 50 % des élèves admis dans la filière des « cordées de la réussite » (qui est censée favoriser l'admission d'élèves défavorisés en les piochant dans certains lycées défavorisés) viennent de milieux favorisés, et ont été envoyés par leurs parents dans les lycées défavorisés concernés par ce dispositif pour être plus facilement admis.

Q. (Saadi Lahlou). Je salue une réponse pratique et applicable à une question compliquée. Il s'agit là d'une stratégie guidée par les indicateurs, ce qui est bien. Mais j'ai aussi une autre idée supplémentaire : pourquoi ne pas récupérer les gens issus de la diversité après le circuit des grandes écoles, une fois que les indicateurs naturels ont montré lesquels étaient résilients ? Il faudrait un

système de repérage et de recrutement de gens plus âgés, pour pouvoir leur donner des enseignements supplémentaires. Cela resterait un système élitiste, mais à recrutement plus tardif.

R. (**Marc Mézard**). La question de la formation continue est effectivement intéressante. L'ENS n'est pas trop impliquée dans ce genre de dispositif, sauf à travers I-ENS (Institut ENS, <http://institutens.fr/>). Cependant, la possibilité de « repêcher » des talents tardifs est extrêmement dépendante des disciplines. C'est en effet plus compliqué pour les sciences dures.

R. (**Saadi Lahlou**). Oui et non. Par exemple, en mécanique, il y a des « hurluberlus » pas si fous que ça qu'on pourrait récupérer.

Q. (**Justine Lacroix**). Pourquoi des points de bonification uniquement à l'écrit, et pas à l'oral ?

R. (**Marc Mézard**). Parce que, globalement, l'« écrémage » se fait quasiment exclusivement lors de l'écrit en ce qui concerne le taux de boursiers. Ils représentent en effet 27 % des candidats, 17 % des admissibles, 17 % des admis sur liste principale, et 20 % des intégrés. La grosse chute se fait donc au moment de l'admissibilité, même si ça peut sembler paradoxal. *[Pour des données plus précises, voir les documents annexes et le point 7.]*

Q. (**Stanislas Lyonnet**). Est-ce que le pool de ceux qui arriveraient aux oraux (*le nombre d'admissibles*) serait plus grand, pour ne pas défavoriser ceux qui n'auraient pas droit aux points de bonification ?

R. (**Marc Mézard**). La question est irrelevante. Le jury fixe en effet chaque année une barre d'admissibilité ; le nombre d'admissibles varie donc d'une année à l'autre. Le nombre d'admissibles supplémentaires « créés » par les points de bonification (ceux qu'on ferait passer au-dessus de la barre d'admissibilité avec ces points) serait dans la marge habituelle de cette variabilité (ça ne concernait que quelques personnes par filière et par an *[une mesurette, donc ?]*), donc on est libre de le faire.

R. (**Stanislas Lyonnet**). Selon moi, on atteint le moment de rupture d'une sacro-sainte égalité devant les concours. Donc ce serait mieux accepté si, symboliquement, on disait vraiment qu'on « rajoute » des gens plutôt que de remplacer.

Q. (**Romain Jolivet**). Est-il prévu une structure d'évaluation du fonctionnement de ce dispositif ?

R. (**Marc Mézard**). Il y aura un suivi par la direction et les conseils centraux de l'ENS, comme on va le faire au point 7 du présent CS.

Q. (**Romain Jolivet**). Pas de deadline pour examiner les résultats ?

R. (**Marc Mézard**). La ministre a demandé des résultats sous 5 ans, ça me semble raisonnable.

Q. (**Emmanuel Trizac**). À propos des stratégies de contournement du dispositif des points de bonification : le CPES ne relèverait-il pas un peu de cette problématique-là ? Ne faudrait-il pas du coup le réserver aux boursiers pour éviter le contournement ?

R. (**Marc Mézard**). Il y avait au lycée Louis-le-Grand *une* CPES (même sigle pour un tout autre dispositif : classe préparatoire à l'enseignement supérieur), une sorte de prépa à la prépa. *[Cela existe aujourd'hui aussi à Lyon, <http://www.ens-lyon.fr/formation/offre-de-formation/cpes>, avec des élèves qui sont d'ailleurs logés parmi les élèves de l'ENS Lyon pour pouvoir échanger avec eux et partager leur quotidien, un dispositif qui donnent des résultats mitigés.]* Dans ces CPES-là, il n'y a que des boursiers ; la classe de CPES à Louis-le-Grand était de ce fait vue comme une classe « ghetto » qu'on a donc voulu faire évoluer, d'où une classe actuellement mélangée (elle n'est plus réservée aux boursiers). Je pense que c'était une bonne idée, pour éviter l'aspect « ghetto ». C'est pour ça qu'on a fait le choix d'une classe mélangée pour *le* CPES, et je pense que c'est un succès. Mais il faut effectivement surveiller de près l'ensemble des profils (catégories de boursiers, etc.) pour éviter les stratégies de contournement.

Q. (**Emmanuel Trizac**). Est-ce que dans les points de boursiers seront pris en considération les niveaux de bourse ?

R. (**Marc Mézard**). Oui, le nombre de points accordés sera proportionnel au niveau de bourse, avec une règle de « saturation » pour éviter de rendre admissibles des élèves qui étaient trop bas en-dessous de la barre d'admissibilité avant de recevoir leurs points de boursiers, et peut-être d'autres règles de ce genre pour affiner le dispositif.

Q. (?). Le CPES contient peu d'élèves qui préparent le concours CPGE. Ils préparent davantage le concours étudiant. Ne pourrait-on pas alors identifier comme but explicite du CPES de passer le concours traditionnel de l'ENS ?

R. (**Marc Mézard**). Non, pas du tout. En effet, la philosophie générale du CPES est d'être très différente d'une classe prépa. Il s'agit d'une licence qui emprunte certains ingrédients aux prépas : sélectivité, volume horaire important, accompagnement pour les boursiers (logements). Il arrive de temps en temps que certains passent le concours CPGE (on ne peut pas le leur interdire), mais ils ne sont pas préparés à ça, ce n'est pas l'objectif.

Q. (**Nicolas Obtel**). Une question technique sur l'attribution des points. Ne prendra-t-on en compte que les boursiers sur critères sociaux, ou aussi ceux bénéficiant d'aides spécifiques annuelles (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1024>) ?

R. (**Marc Mézard**). Joker, je ne sais pas. Je ne suis pas très au fait de ce qu'est l'aide spécifique annuelle.

Q. (**Saadi Lahlou**). Le concours ne sélectionne pas certaines qualités dont on a besoin dans la société (devenir activiste, etc.). Pourrait-on réfléchir aux épreuves pour recruter des gens ayant ces compétences utiles mais pas reconnues actuellement ? Comme, par exemple, l'implication dans la vie associative.

R. (**Marc Mézard**). Je réponds par une anecdote liée aux politiques de recrutement des étudiants à Princeton, Yale et Harvard, aux États-Unis. Dans les années 1920, ces 3 universités avaient créé des dispositifs pour recruter les étudiants sur des critères autres qu'académiques, par exemple celui du « leadership ». Les motivations initiales étaient sombres : elles étaient antisémites (on considérait qu'il y avait trop d'étudiants juifs dans les grandes universités américaines, et on a cherché à ajouter des critères de sélection qui les défavorisent). Mais à Harvard, après la Seconde guerre mondiale, les professeurs de sciences ont dit que cette nouvelle politique de recrutement avait ses limites, et qu'il leur fallait plus d'étudiants recrutés sur critères vraiment académiques (notamment dans une optique de course scientifique dans le contexte de la Guerre froide). Des discussions ont lieu entre les professeurs et les *deans of admission*. On a aujourd'hui accès au contenu exact de certains de ces discussions. Les *deans* continuaient à vouloir recruter des profils différents, pour que leurs universités aient le plus grand impact possible sur la société. En ne recrutant que sur critères académiques, les *deans* craignaient, littéralement que leurs universités « se transforment en Écoles normales supérieures ». Cette anecdote pour illustrer le fait que l'ENS a un profil académique fort, et je tiens vraiment à cette image. Mais ça ne veut pas dire que toutes les épreuves doivent être monolithiques. Par exemple, le concours étudiant, où on doit arriver avec un projet de recherche. Je crois qu'il faut qu'on reste dans un cadre académique, ce qui n'empêche pas de diversifier les épreuves. « Mon anecdote est totalement documentée. »

R. (**Romain Jolivet**). Recruter sur des critères non purement académique, on le fait déjà dans le recrutement sur dossier, car on a le CV des candidats, donc on sait ce qu'ils ont fait avant. Quand quelqu'un arrive avec une expérience associative forte, ou une histoire comme « je veux faire la météorologie car je suis champion de France de planeur », on le favorise.

R. (**Frédéric Worms**). En lettres, c'est lors de l'admissibilité, lors de l'examen du dossier, qu'on prend en compte l'ensemble du parcours. Les épreuves d'admission, comportant désormais un écrit, restent académiques.

Remarque. (**Pierre-Michel Menger**). Il faut faire attention aux critères non académiques. Aux États-Unis, les sports sont colonisés par les classes supérieures qui savent que c'est le moyen d'avoir des

subskills, bien vus dans les grandes universités de leur pays. Il faut prendre en compte les stratégies de contournement, qui sont internes au système.

Q. (**Pierre-Michel Menger**). L'importance du dispositif des points de boursiers diffère selon les disciplines. Par exemple, en mathématiques, il y a déjà une mobilisation des acteurs du système pour aller chercher, dans les clubs de maths, les talents, et les extraire. Avez-vous d'ailleurs une idée claire de ce que ça produit déjà, au juste ? De plus, les femmes restent largement minoritaires en mathématiques : elles représentent 11 % de professeurs de mathématiques en université, en 1984 comme en 2014. Les candidatures et admissions sont déjà faibles à l'ENS. Ne faudrait-il pas aussi donner des points pour compenser les biais de genre ?

R. (**Marc Mézard**). Non, il n'y a pas d'outil de suivi pour évaluer l'influence des clubs de mathématiques et autres dispositifs du genre. Pour ce qui est de la question de la parité en sciences, c'est une question majeure. Des enquêtes sophistiquées montrent tout un système sur lequel il faut agir. Mais, pour l'instant, pour les bonifications, on reste sur quelque chose d'anonymisable, donc pas le genre.

7. Bilan des concours de recrutement des normaliens 2019.

[Voir les deux documents donnés en annexe qui donnent des données précises et complètes sur les candidatures, la présence aux épreuves, les admissibilités, les admissions et les confirmations, avec des comparaisons selon le genre, la discipline, ou le fait d'être boursier.]

Anne Christophe commente les données en sciences. Les candidatures sont en hausse. Le taux de sélection en CPGE est de l'ordre de 4,5 %, de plus en plus sélectif. C'est vraiment l'écrit qui discrimine les femmes et les boursiers. Pire : l'oral opère même, dans certaines disciplines, un rééquilibrage conscient ou inconscient (ou alors, les femmes sont juste meilleures). Quant au fait d'être issu d'une prépa parisienne ou non, c'est toujours l'écrit la grosse chute pour les non-Parisiens, même si l'oral fait chuter encore un peu.

Frédéric Worms commente les données en lettres. Hausse des candidatures en B/L, suite à l'ouverture de nouvelles prépas et à l'augmentation de l'attractivité du concours. Forte baisse cependant des candidatures au concours étudiant. On pense que cela est lié à la formalisation qu'on vient d'en faire (avec écrit d'admission + harmonisation entre les départements). Même remarque qu'en sciences pour l'impact respectif de l'écrit et de l'oral sur le taux de boursiers. Je remercie le service des concours pour leur gros travail d'organisation et d'analyse des données. Remarque : si on augmente le nombre d'admissibles, ça pèse sur le jury et sur le service des concours, ils auront plus de travail.

Q. (**Janek Guerrini**). A-t-on des statistiques socio-économiques sur les étudiants SI (Sélection Internationale) ? Comme ils ne sont pas Français, ils ne sont pas boursiers CROUS.

R. (**Anne Christophe**). En effet, on n'a aucune donnée socio-économique sur eux, de ce fait.

Remarque (?). La motivation du concours PSI créé il y a quelques années était de récupérer des étudiants qui ne viennent pas par PC. C'est un échec cuisant, car 70 % des admis à l'ENS vont en fait à l'X (contre 20 % à l'ENS).

8. Point « Programmes gradués PSL » et appel d'offre Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI).

Ce point n'a pas été abordé, faute de temps.

9. Bilan de la rentrée des nouveaux Masters.

Ce point n'a pas été abordé, faute de temps.

10. Points d'actualité.

Présentation du calendrier concernant PSL par **Marc Mézard**. Le décret de création de PSL est paru : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039323049&categorieLien=id> PSL existe donc maintenant en tant qu'université, et encore en tant que ComUE jusqu'à fin décembre, où il sera dissous. Voici un extrait du calendrier :

- 7 novembre : adoption du règlement intérieur de PSL et de la liste des structures de recherche de PSL par son CA.
- 8 novembre : lancement de la communication relative aux élections.
- 19 novembre : appel à candidatures pour le poste de Président de PSL.
- 20 novembre : publication des listes électorales.
- 31 décembre : date limite de dépôt des candidatures pour le poste de Président de PSL.
- 4 février : date limite de classement des candidatures recevables pour le poste de Président par le comité de recherche, et transmission au Directoire, et proposition du directoire pour le poste de Président, avec transmission au CA. *[On peut se demander dans quelle mesure le CA de PSL a vraiment une marge de manœuvre pour l'élection du Président, une fois que le Directoire a formulé une proposition.]*
- 6 février : désignation des personnalités qualifiées par le CA.
- 27 février : CA exceptionnel avec élection du Président.

Marc Mézard évoque également la nomination par lui de deux nouveaux référents à l'ENS.

- **Comité intégrité scientifique** : suite au départ de Vincent Hakim (du département de physique de l'ENS), le directeur a nommé Mathias Girel (du département de philosophie) pour le remplacer comme référent intégrité scientifique. Il dirigera donc le comité intégrité scientifique (<https://www.ens.fr/l-ecole-normale-superieure/organisation-et-gouvernance/les-instances/comite-integrite-scientifique>).
- Le directeur a également nommé un nouveau **référent racisme et antisémitisme** : Jean-Pascal Anfray, du département de philosophie.

11. Intervention de Frédéric Worms.

Frédéric Worms évoque la création interdisciplinaire d'études africaines à l'ENS et le colloque de lancement du programme Humanités globales avec ENS et Translitterae.

Marc Mézard souligne qu'Esther Duflo, « prix Nobel d'économie » (Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel) cette année, est normalienne, et qu'elle est le premier prix Nobel normalien issu du concours BL. Le flux de prix Nobel venant de l'ENS est d'ailleurs assez stable : un tous les 5-10 ans en moyenne. Ce n'est pas mal, car l'Europe avait beaucoup de prix Nobel jusque dans les années 30, moment où ça a fortement basculé vers les États-Unis ; cependant, l'ENS reste stable au milieu de ce déclin.